



Département du  
**COMMUNE DE MARLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 décembre 2025

**Date de convocation**

\*\*\*

05 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

**Étaient Présents :**

**Date d'affichage**

\*\*\*

05 DECEMBRE 2025

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe – Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Patrick LEMAIRE, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Karim BERBACHE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

En exercice.....33

**Étaient Absents excusés :**

Présents.....26

Votants.....33

N° DEL-25-78

**Objet**

\*\*\*\*

Nouveau Programme  
National de  
Rénovation Urbaine,  
nomination de voirie

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.

Isabelle DUPONT, adjointe au Maire, avait donné procuration à Yves FLOQUET, adjoint au Maire.

Laurence MOREL, adjointe au Maire, avait donné procuration à Florence LEKEUX, conseillère municipale déléguée.

Mathilde BARBIEUX, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire.

Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.

**Secrétaire de séance :** Joël QUENTIN

## COMMUNE DE MARLY (59)

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2025

#### Rapport :

La convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Valenciennes Métropole signée dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain signée en date du 6 septembre 2019 prévoit que le foncier de la friche de l'ancien LIDL, rue Paul Vaillant Couturier, fasse l'objet d'un projet en diversification de l'habitat menée par Clésence. Ce projet prévoit la réalisation de maisons individuelles en accession sociale à la propriété.

Pour permettre la desserte de ces logements, le dossier d'aménagement des espaces publics, instruit au titre du PA 059383 24 O 0001, indique la création d'une voirie reliant la rue Paul Vaillant Couturier (au niveau du n°32) à la rue de la Réunion.



Source : DCE janvier 2025, aménagement des espaces publics.

Ainsi, attendu qu'il convient, pour faciliter la fourniture des services publics d'identifier clairement les voiries et addresses des immeubles, il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

Il est donc nécessaire de procéder à la nomination de cette voirie.

Pour faire écho aux dernières nominations de voirie sur le secteur de la Briquette, il est proposé de nommer cette voie « Maryse Bastié ».

Ainsi,

**Vu** la loi n°2022-217 du 21 février 2002, dite 3DS,

**Vu** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales suivant lequel « Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Vu l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les pouvoirs de police du maire ;

Vu l'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les attributions du Conseil Municipal ;

Considérant la proposition de nommer cette voirie « Maryse Bastié » ;

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- d'adopter la dénomination de « Maryse Bastié » attribuée à la voirie routière reliant la rue Paul Vaillant Couturier à la rue de la Réunion, conformément au plan ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Madame Céline PLATEEL-THUIN,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOpte la proposition.

**Le secrétaire de séance**

Joël QUENTIN



**Le Maire**

Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le 18/12/2025  
Document exécutoire à compter du 18/12/2025